

Alors qu'ils ont fait de la proximité un axe majeur de leur mandature, les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA ont sollicité l'ensemble des maires du département pour leur proposer de signer une Charte de soutien à l'économie de proximité. Dans les Alpes-Maritimes, la ville de Saint-André de la Roche a répondu favorablement à cette invitation à adopter une politique affirmée en faveur des entreprises artisanales situées sur sa commune. L'année 2020 ayant été particulièrement synonyme de difficultés pour les artisans, la ligne de conduite « Consommez local, consommez artisanal », chère à l'institution, doit être plus que jamais mise en pratique.

L'engagement porte sur quatre priorités :

- 1. Faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux locaux auprès des consommateurs et diffuser le label "Consommez local, consommez artisanal" pour la valorisation des produits locaux**
- 2. Maintenir et renforcer l'activité artisanale sur le territoire de la commune**
- 3. Permettre le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprise**
- 4. Soutenir la politique volontariste de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au travers de son offre de services qui repose notamment sur l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet et des artisans installés qui souhaitent développer leur activité.**

[Signaler un abus](#)

Partager :